

COMMUNE DE CULOZ

CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOUS VIDE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° prix	Désignation	Prix unitaire en chiffres (hors taxes)
1 1.1	<p>PREPARATION DE CHANTIER</p> <p><u>INSTALLATION DE CHANTIER/TRAVAUX PREPARATOIRES/ESSAIS/CONTROLES</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation de chantier comprenant notamment les travaux nécessaires à l'accès au chantier, - le repli en fin de travaux, - l'installation de baraques de chantier, - l'installation d'un bureau équipé, avec sanitaires et éventuellement un réfectoire et des vestiaires, y compris toutes sujétions d'éclairage, chauffage, entretien, branchement eau potable, raccordement au réseau eaux usées ou WC chimique, ligne téléphonique, consommations diverses, déplacements éventuels en fonction du phasage des travaux, - les frais de gardiennage et de clôtures, - toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement, - l'établissement du journal de chantier, - les démarches administratives (D.I.C.T...) à la charge de l'entreprise, - les plaques et platelages nécessaires pour accès des riverains y compris véhicules, entrée de commerces, l'entretien des éléments pendant la durée du chantier, - les nettoyages nécessaires en cours de chantier, - la protection générale du chantier et signalisation pour les entrées et sorties du chantier et ce en liaison avec les services concernés (gendarmerie, DDE, ...), - la dépose soignée des différents panneaux de signalisation routière ainsi que le stockage au dépôt de la commune pour réutilisation (suivant indication du Maître d'Ouvrage). <p>Il comprend toutes les opérations d'implantations nécessaires à l'exécution des travaux conformément au projet délivré par le maître d'oeuvre, ainsi que tous les calculs intermédiaires ou complémentaires, repérage et protection des points de références, modification ou adaptation éventuelle de points particuliers en accord avec le maître d'oeuvre, proposition d'un planning général des travaux établi sur la base du délai prévu au marché.</p> <p>Il comprend toutes les dispositions à mettre en œuvre de manière technique ou administratives afin de connaître et de repérer tous les réseaux souterrains existants avant travaux et de s'assurer auprès de chaque concessionnaires leurs états de fonctionnements, leurs positions et leurs profondeurs.</p> <p>Ce prix sera appliqué en deux fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 % dès la mise en place - 60 % après repliement de toutes les installations et matériels, l'enlèvement des matériaux excédentaires et la remise en état des lieux en fin de chantier et le repliement des installations assurant la sécurité et l'hygiène des chantiers. <p>LE FORFAIT :</p>	
1.2	<p><u>CONSTAT D'HUISSIER</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait l'intervention d'un huissier pour établir un constat d'état des lieux des propriétés situées en limite de l'emprise du projet entre le domaine public et le domaine privé.</p> <p>Comprend également tous les frais de constat d'huissier préalable au démarrage des travaux pour l'ensemble des propriétés susceptibles d'être affectées par les travaux</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
1.3	<p><u>PLAN D'EXECUTION</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait toutes les opérations d'implantations nécessaires à l'exécution des travaux conformément au projet délivré par le maître d'oeuvre, ainsi que tous les calculs intermédiaires ou complémentaires, repérage et protection des points de références, modification ou adaptation éventuelle de points particuliers en accord avec le maître d'oeuvre, proposition d'un planning général des travaux établi sur la base du délai prévu au marché.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	

N° prix	Désignation	Prix unitaire en chiffres (hors taxes)
1.4	<p><u>PLAN DE RECOLEMENT</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait l'établissement du dossier de recolement des ouvrages réalisés.</p> <p>Avant la date de réception des travaux, l'entrepreneur fournira le plan de recolement, il comprendra aussi le réseau d'eaux pluviales, le réseau d'éclairage, ainsi que tous les réseaux existants ou projetés, afin de donner un état exact des travaux réalisés.</p> <p>Le plan de recolement est considéré comme un document essentiel.</p> <p>Le plan devra indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation des regards avec les côtés fils d'eau des collecteurs et leurs profondeurs, - l'implantation des boîtes de branchement avec leur profondeur, - le positionnement des boîtes de branchements borgnes, culottes et section séparées, - le diamètre, la nature et le type des diverses canalisations posées, - fiches techniques des produits, matériaux et matériel. <p>Le plan de recolement devra être fourni en un original reproductible et deux tirages, ainsi qu'un fichier informatique au format DWG compatible Autocad sur CD, les documents papier devront être à l'échelle 1/200.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
2 2.1	<p><u>RESEAUX D'EAUX USEES</u></p> <p><u>EXECUTION DE TRANCHEES POUR CANALISATIONS Y COMPRIS EVACUATION</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, l'implantation, la réalisation de la fouille en tranchée en terrain de toute nature à l'exception du rocher, prof max de 2,00m, par moyen mécanique, épuisement d'eau si nécessaire, blindage, toutes précautions prises pour fouilles à proximité d'ouvrages existants, évacuation des déblais en décharge agréée, remblaiement en gravier tout venant compacté par couche de 0,30m.</p> <p>Le prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de piquetage, - la démolition et le démontage du revêtement des chaussées, des rigoles, des trottoirs et des cours, avec mise à la côte des matériaux réutilisables, compris le découpage éventuel de revêtement de chaussée, - la fouille, le rejet sur berges, la mise en dépôt provisoire des déblais, - la mise en dépôt, la reprise et le réglage des terres végétales dans l'emprise du chantier, - le débroussaillage, l'abattage et le dessouchage d'arbres présentant un diamètre inférieur à 0,10 m mesuré à 1m du sol : l'évacuation des broussailles et souches. - le dressement des parois et le nivellement du fond de fouille selon les pentes souhaitées, - l'aménagement du fond de fouille en lit de pose, avec un arc d'appui de 90° minimum obtenu soit par formation de la surface d'appui dans le sol en place soit par réemploi et compactage de matériaux extraits, - l'épuisement et le détournement des eaux souterraines et superficielles avec fourniture du matériel, de la main d'œuvre et de l'énergie nécessaire à concurrence d'un débit continu de 30 m3/h, - les dispositifs de sécurité, de gardiennage, d'éclairage et toutes les mesures nécessaires pour assurer la circulation et les accès aux propriétés riveraines, - la conservation des piquets, repères et bornes parcellaires, éventuellement leur repose en cas de déplacement nécessité par les travaux, - la remise en état primitif des banquettes et des fossés, - l'enlèvement et le transport aux décharges publiques des déblais exedentaires jusqu'à concurrence d'une distance de transport de 5 km et réglage des déblais en fin de travaux, - la remise en état des lieux dans leur état initial, - l'entretien des remblais jusqu'à l'exécution des revêtements, - l'aménagement de la voirie et de ses annexes permettant la circulation des véhicules et piétons ainsi que le libre écoulement des eaux, y compris l'entretien jusqu'à la réception des travaux de refection, - toutes réparations consécutives à des terrassements dues à un défaut de compactage des remblais pendant la durée de garantie fixée dans la permission de voirie, - la longueur de tranchée sera mesurée suivant l'axe de la tranchée et comptée d'axe en axe de regards. <p>LE METRE CUBE :</p>	

N° prix	Désignation	Prix unitaire en chiffres (hors taxes)
2.2	<p><u>REMBLAIEMENT DE TRANCHEE</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, il sera mesuré et payé dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la longueur de tranchée est mesurée suivant l'axe de la tranchée et comptée d'axe en axe de regards, - la profondeur étant la moyenne arithmétique des profondeurs de deux regards ou ouvrages consécutifs, - la largeur est fixée conventionnellement à une valeur qui est fonction du diamètre des canalisations et de la profondeur moyenne calculée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> * DN < ou = à 150 mm - largeur administrative pour une profondeur moyenne < ou = à 1,20m = 0,60 - largeur administrative pour une profondeur moyenne > à 1,20 m = 0,90, * DN > ou = à 150 mm - largeur administrative pour une profondeur moyenne < ou = à 1,20m = DN + 0,60 - largeur administrative pour une profondeur moyenne > à 1,20 m = DN + 100, - le volume de la tranchée est calculé par rapport à la profondeur de la génératrice inférieure de la canalisation pour l'eau potable, et au fil d'eau pour une canalisation d'assainissement. <p>Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'apport de matériaux pour remblayer la tranchée, notamment la partie sous chaussée compris l'extraction au lieu d'emprunt, le transport, la mise en fouille, le compactage par couche ou le cylindrage. 	
2.2.1	<p><u>REMBLAI AVEC APPORT DE GRAVE NATURELLE 0/80</u></p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
2.2.2	<p><u>REMBLAI AVEC APPORT DE GRAVE NATURELLE 0/31,5</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture, le transport, la mise en œuvre et le compactage de grave 0/31,5 pour remise à la cote des fonds de forme ou couches de réglage, y compris plus value pour mise en oeuvre manuelle.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
2.3	<p><u>FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture à pied d'œuvre des éléments préalablement répartis sur la longueur de la tranchée, la descente en fond de fouille quelle qu'en soit la profondeur, sans plus-value pour embarras d'étais ou réseaux existants, le réglage à la pente, l'exécution des joints, les coupes ou raccords, la pose de la canalisation sur le lit de pose et toutes sujétions d'essais d'étanchéité.</p> <p>Il comprend aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le piquage et l'implantation de la canalisation ainsi que toutes les opérations de nivellement nécessaire, - la fourniture à pied d'œuvre et la mise en oeuvre du sable pour le lit de pose et l'enrobage de canalisation, y compris le compactage, le réglage et le calage de reins de canalisation. - Toutes sujétions de raccordement aux ouvrages d'extrémités. <p>La longueur prise en compte est mesurée horizontalement dans l'axe du tracé sans déduction des vides des regards traversés et sans plus-value pour coupes ou raccords.</p>	
2.3.1	<p><u>CANALISATION PEHD SDR11 diam.90 A JOINT ELECTROSOUDE</u></p> <p>Suivi descriptif CCTP</p> <p>LE METRE LINEAIRE :</p>	
2.4	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE REGARD 50X50 TAMPON HYDRAULIQUE ETANCHE</u></p> <p>Suivi descriptif CCTP</p> <p>L'UNITE :</p>	

N° prix	Désignation	Prix unitaire en chiffres (hors taxes)
2.5	<p><u>FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE REGARD TYPE Z75 (3") TAMPON FONTE CHAMBRE DE COLLECTE</u> Suivi descriptif CCTP</p> <p>L'UNITE :</p>	
2.6	<p><u>PIQUAGE SUR RESEAU EXISTANT</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité le raccord des canalisations sur canalisation existante y compris coupes, pièces spéciales, raccords...</p> <p>L'UNITE :</p>	